



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2025- 009

Date :

09 JAN. 2025

Mis en ligne le :

09 JAN. 2025

**Objet :** Prorogation arrêté n° PA 2024-205  
Autorisation d'installation d'une grue à tour

**Lieu :** Chemin des Gorges de Cabriès

**Durée :** jusqu'au 31 janvier 2025

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;  
**Vu** le code de la voirie routière ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la réglementation sur le bruit, et notamment l'article 9 ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 24-07 du 11 avril 2024, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour la gestion des espaces publics, mobilité, voirie et propreté ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2024-205 du 28 mars 2024 portant autorisation d'implantation d'une grue à tour par la Société EIFFAGE CONSTRUCTION, sise ZI du Mas Barbet, avenue Ampère à 30600 Vauvert, dans le cadre du chantier SETEC, chemin des Gorges de Cabriès ;  
**Considérant** la nécessité de proroger l'autorisation d'implantation de la grue de chantier jusqu'au 31 janvier 2025 ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2024-205 du 28 mars 2024 sont prorogées jusqu'au 31 janvier 2025.

#### Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » disponible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Sous-Préfecture d'Istres,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale.

**Lalia ATTAF,**

**Adjointe au Maire**

Déléguée Gestion des Espaces Publics, Mobilité,  
Voirie, Propreté

